



COMMUNIQUE DE PRESSE

Justice Patrimoniale : De remarquables avancées pour le droit des femmes

Notre Association est fière de vous faire part des remarquables avancées qui ont marqué la séance publique du Sénat de ce mercredi 20 mars 2024, lors de l'examen de la Loi "Justice Patrimoniale au sein de la famille".

Cette loi, à l'initiative du Groupe Démocrate (MoDem et Indépendants), s'attaque à deux injustices légales faites aux femmes. D'une part, elle met fin à une aberration légale qui permettait aux maris ayant assassiné leurs épouses de bénéficier des avantages matrimoniaux. D'autre part, elle accorde enfin le droit à la décharge en responsabilité solidaire aux mères divorcées qui, travaillant et épargnant pour l'avenir de leurs enfants, s'en voyaient injustement privées.

Fait notable, un amendement a été porté avec ferveur par M. le Sénateur Pascal Savoldelli (CRCE-Kanaky) et co-signé par des sénateurs de tous bords politiques. La loi a été adoptée à l'unanimité, témoignant de cet engagement collectif qui a transcendé les clivages traditionnels.

Une volonté politique affirmée

Le discours franc et engagé du Ministre en charge des comptes publics, M. Thomas Cazenave, a illustré la détermination du gouvernement à mettre fin à ces injustices : « *la solidarité fiscale ne doit plus être un fardeau pour les femmes* ». Il a précisé les modalités du nouveau dispositif de recours gracieux (i.e. prise en compte de l'origine de la dette, suppression du critère de disproportion marquée et sanctuarisation des biens propres de l'ex-femme dans la phase de recouvrement) et garanti sa rétroactivité pour soulager les victimes actuelles. Un engagement vivement salué par le Sénat et notre Association.

Le Sénat renforce la protection des victimes par un cadre légal

Les sénatrices et les sénateurs de tous les partis politiques se sont unis pour inscrire dans la loi les principes défendus par le Ministre. En complément du nouveau recours gracieux, ils ont acté dans le dispositif légal actuel qu'une ex-épouse pourra bénéficier de la décharge s'il est avéré que son ex-mari a agi seul et à son insu.

Trois autres mesures adoptées renforcent l'autonomie financière des familles monoparentales Mère-enfant en excluant les biens acquis avant mariage dans l'évaluation des ressources de la mère isolée, en supprimant les intérêts de retard et les pénalités associés à cette dette en cas de décharge, et en ouvrant enfin la possibilité pour ces femmes de récupérer les sommes saisies par l'administration fiscale avant la demande de décharge.

Ces compléments législatifs, défendus avec vigueur et consensus par nos sénateurs, n'ont cependant pas remporté l'adhésion du gouvernement. La divergence tient plus aux moyens employés qu'à l'objectif visé : le gouvernement souhaite s'en tenir à un recours gracieux tandis que les sénateurs y accolent un mécanisme légal qui sera plus objectif et robuste dans la durée.

Un symbole de démocratie et de justice

Cette loi est le fruit d'un travail collaboratif exemplaire entre l'Assemblée nationale, le Sénat, le gouvernement et la société civile. La prochaine étape est la réunion d'une Commission Mixte Paritaire.

Annabel-Mauve Bonnefous, Présidente de l'Association : « *Nous appelons les membres de la Commission Mixte Paritaire à impérativement conserver à l'identique le texte de loi issu du Sénat. Cette loi incarnera le respect des principes républicains et l'efficacité du bicamérisme français. Elle sera aussi et surtout un symbole de victoire, d'espoir et de soulagement pour les trop nombreuses femmes divorcées victimes de la solidarité fiscale.* »

Remerciements

Nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à l'ensemble des Sénateurs et des Députés de la Nation, ainsi qu'aux membres du gouvernement, qui ont œuvré avec constance pour réparer cette injustice faite aux femmes. Nous remercions chaleureusement le Groupe Démocrate (MoDem et Indépendants) pour cette proposition de loi et les Délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes qui se battent à nos côtés.

Enfin, nous tenons à saluer le soutien sans faille et les prises de parole salutaires de Mesdames les Sénatrices Annick Billon, Dominique Vérien, Laure Darcos, Elsa Schalck, Laurence Rossignol, **Sylviane Noël**, Marie-Do Aeschlimann, Mélanie Vogel, ainsi que Messieurs les Sénateurs Pascal Savoldelli, Hussein Bourgi et Marc Laméni. Merci à tous.

